

# MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur – 60550 – VERNEUIL-EN-HALATTE

Tél : 03.44.25.09.08 - Fax : 03.44.25.39.02

## BRADERIE - BROCANTE DIMANCHE 29 AVRIL 2012

A partir de 7 Heures

### IMPLANTATION

- Rue Victor Hugo : Côté Pair : A partir du n° 2 Côté Impair : A partir du n° 1
- Rue Pasteur - : Côté Impair : Du n° 1 au n° 3
- Chaussée des Moulins : Côté Impair : Du n° 1 au n° 29
- Espace Vert - Vert Village
- Place de l'Eglise
- Place de la Mairie

*Le placement sera assuré par les ORGANISATEURS.*



L'électricité n'est pas fournie.



Il est autorisé un maximum de 6 m par famille. Si plusieurs familles se regroupent, elles fournissent leurs coordonnées et la photocopie de la carte d'identité de chacune

L'accès aux PORTES COCHÈRES devra être LAISSÉ LIBRE. Toutefois, les riverains occupant l'espace public devant leur porte d'entrée ou de garage devront s'acquitter des droits de place en vigueur pour les habitants.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1°) Remplir l'imprimé ci-joint.

2°) Joindre :

- la photocopie de votre carte d'identité (recto et verso) + le Kabis pour les professionnels
- les frais d'inscription, PAR CHEQUE, (même nom que l'inscription) à l'ordre du TRESOR PUBLIC

3°) Déposer le dossier complet, AVANT LE LUNDI 02 AVRIL 2012

Pour les vernoliens : Avec une enveloppe à votre adresse. Le tout déposé à L'OFFICE DE TOURISME où vous pourrez retirer votre carton d'attribution à partir du Jeudi 26 Avril 2012 à 14 H 30.

Pour les extérieurs : Avec une enveloppe timbrée à votre adresse. Le tout déposé à L'OFFICE DE TOURISME – 04 Rue Victor Hugo – 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE. Nous vous enverrons un carton d'attribution.



*Tout dossier incomplet sera refusé*

### FRAIS D'INSCRIPTION

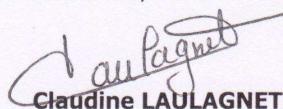
Les droits de place s'élèvent à :

→ <u>Pour les Vernoliens et les Associations de VERNEUIL-EN-HALATTE</u>	<b>6 €</b>	Pour 2 mètres linéaires
	<b>14 €</b>	Pour 6 mètres linéaires
→ <u>Pour les extérieurs</u>	<b>11 €</b>	Pour 2 mètres linéaires
	<b>28 €</b>	Pour 6 mètres linéaires

Les habitants de VERNEUIL-EN-HALATTE ne sont pas autorisés à prêter leur identité permettant ainsi l'obtention d'un emplacement à des extérieurs.

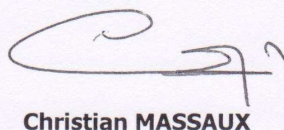
LE MAIRE-ADJOINT,

Déléguée aux Cérémonies, Fêtes et Affaires Culturelles

  
Claudine LAULAGNET



LE MAIRE,

  
Christian MASSAUX